

2570.6

Berne, le 13 juin 1960

CONFIDENTIELLE

Note sur un entretien avec M. Marcel Dassault,
fabricant du "Mystère IV"

M. Marcel Dassault n'est pas seulement président de la Société de constructions aéronautiques qui porte son nom. Il est aussi député UNR, administrateur de nombreuses sociétés et propriétaire de plusieurs journaux. Il appartient à ce groupe très restreint de personnalités polyvalentes dont on dit à Paris que "c'est l'homme le plus puissant de France".

Lors de la réunion, la semaine dernière, à Paris, du Comité des questions commerciales, D. a demandé à me voir à réitérées reprises et de la façon la plus insistante.

Après avoir consulté M. l'Ambassadeur Micheli et en plein accord avec lui, j'ai reçu D. à l'Ambassade le 10 juin. D. était accompagné de son ingénieur en chef. Il est entré immédiatement dans le vif du sujet.

Les services techniques militaires suisses s'intéressent beaucoup au "Mystère". D. sait qu'il y a des hésitations du côté suisse, d'une part, à cause des projets de réforme de l'organisation militaire et, d'autre part, pour des raisons d'ordre économique. D. n'a pas à se prononcer sur l'aspect militaire de la question. En revanche, dans le domaine économique il pourrait intervenir utilement.

Il fait une distinction entre les problèmes des Six et des Sept qui sont complexes et les relations bilatérales entre la France et la Suisse.

L'affaire "Mystère" est une opération combinée puisqu'il s'agirait de construire sous licence en Suisse et que des parties de l'équipement pourraient être d'origine anglaise.

D. termine en disant que si la Suisse se décidait pour le "Mystère", il serait prêt à dire à M. Baumgartner et au Ministère de l'économie nationale d'arranger ce qui pourrait gêner la Suisse dans ses relations économiques avec la France.

Telle est la teneur de la communication de D.

Je lui ai répondu brièvement que l'équipement de l'armée suisse en avions de combat est une affaire de défense nationale, que les problèmes économiques n'interviennent que très à l'arrière-plan.



- 2 -

Quant au fait qu'il s'agirait d'une fabrication sous licence, il doit être apprécié en fonction de la situation européenne. La question de savoir si l'on va vers un seul marché européen ou deux marchés séparés n'est, à cet égard, pas sans importance.

A cette dernière remarque, D. a répondu que, d'autre part, en faisant l'opération "Mystère" l'armée suisse aurait la possibilité d'utiliser les installations de tir de Cazaux et celles de Colomb-Béchar.

L'insistance mise par D. pour me rencontrer et le fait qu'il se soit dérangé pour me voir, montrent à quel point il tient à réaliser cette affaire avec la Suisse.

← Jhw